



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION OUTRE-MER LE 03 AVRIL 2026

Ordre du jour :

- Point 1 : Vie de l'entreprise
 - Point 2 : Budget des différentes stations
 - Point 3 : Formation Professionnelle
 - Point 4 : Suivi des projets en cours (Nétia, évolution des régies, Perfect Memory)
 - Point 5 : Point sur la politique de voyage
 - Point 6 : Questions diverses
-
- **Présents pour la Commission :** LAMARTINIÈRE Véronique (Martinique), ALI-COMBO Abal Kassim (Mayotte), SENE Laura (Guadeloupe), CHOI Dimitry (Saint-Pierre et Miquelon), LAPORTE Christiane (Guyane), LEC-KAO Jean-Hugues (La Réunion), LIUFAU Malia-Lafaela (Wallis et Futuna), GNIPATE Steeven en remplacement de TUI Kaio (Nouvelle Calédonie)

 - **Présents pour la direction :** Fabien AMET, Laurent CORTEEL, Emmanuel TOURPE, Nicole AMILCAR, Thierry JACOB, Maxime POLIERO, Sylvio SEXTIUS, Valérie FILAIN, Bénédicte GAMBÉY, Pascale LAVENAIRE, Muriel BARTHELEMI, Jean-Philippe LEMEE, Laurent SALCEDE, Toufaily ANDJILANI, Gilles DEROUET

 - **Excusés :** SAINT-THOMAS Edwige (Malakoff), RICOU Didier, en remplacement de LIAO Hubert (Polynésie)

Point 1 : Vie de l'entreprise

La Directrice du pôle Outre-mer rappelle que la Commission Outre-mer constitue un espace de dialogue et de construction collective, fondé sur le respect mutuel. Le fonctionnement du pôle repose sur un principe central : tout part des territoires", tant dans les orientations stratégiques que dans les décisions opérationnelles.

➤ L'actualité

- Les élections municipales sont présentées comme une réussite avec une forte mobilisation des équipes, le déploiement d'une approche Quadrimédia.
- Les résultats d'audience sont jugés très positifs, notamment sur le numérique et les réseaux sociaux. La Direction souligne le rôle du service public dans le débat démocratique, en particulier dans les territoires ultramarins. La situation budgétaire est indiquée comme inchangée, sans augmentation des moyens.

➤ Les chantiers en cours

- Une étude est engagée sur les animateurs visant un état des lieux des rémunérations et des pratiques,
- Une réflexion est menée sur la formation et les parcours professionnels, pour une meilleure cohérence des pratiques entre territoires,
- Un autre chantier est annoncé concernant la diffusion des antennes de Martinique et de Guadeloupe vers Paris.

Les membres de la Commission saluent globalement la réussite des municipales, tout en soulignant une forte mobilisation des équipes, parfois au prix d'une fatigue importante, des contraintes organisationnelles et budgétaires sur le reste de l'année. Ils s'interrogent sur la capacité à maintenir ce niveau de production sur la durée, sur les moyens humains disponibles (ETP) et la gestion des périodes à forte activité. Les élus demandent une meilleure anticipation des charges liées aux grands événements.

➤ Les animateurs

Les membres soulignent la nécessité de clarifier les règles de gestion et de renouvellement de contrats, les difficultés liées à la pérennisation de certaines situations. Ils insistent sur la mise en place de règles plus lisibles, une meilleure anticipation pour éviter les situations de blocage et alertent également sur les amplitudes horaires importantes lors des événements (ex : élections) et les risques liés à la charge de travail.

Point 2 : Budget des différentes stations

La Direction explique que le budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique fortement contraint, avec une pression accrue de l'État sur les finances de France Télévisions. Le budget repose sur une vision pluriannuelle orientée vers une bascule stratégique vers le numérique. Celui-ci est construit sur des hypothèses prospectives, susceptibles d'évoluer en fonction des aléas.

Les principaux éléments structurants :

- Baisse des effectifs :
 - -27 ETP liés à des transferts organisationnels
 - -10 ETP correspondant à l'effort demandé pour 2026
- Diminution des recettes publicitaires
- Augmentation de certaines charges (investissements, amortissements, prestations refacturées)
- Mise en place d'une gestion budgétaire plus lisible avec suppression des mécanismes d'« impasse » historiques.

La Direction précise également que les budgets sont désormais construits dans une logique de transparence et de sincérité budgétaire, que des mécanismes de solidarité entre stations permettent d'absorber les écarts, que les efforts ont été prioritairement portés au niveau central afin de limiter l'impact sur les stations. Elle insiste sur la nécessité de maintenir la stratégie malgré les contraintes et l'importance de responsabiliser l'ensemble des acteurs dans la gestion des ressources

Les membres de la Commission expriment des inquiétudes face à la baisse continue des moyens, soulignent un décalage entre les ambitions éditoriales et les ressources disponibles et alertent sur le risque d'une dégradation des conditions de travail et de production. Concernant les effectifs, certains élus insistent sur la difficulté de poursuivre les efforts dans certaines stations déjà sous-dotées. Sur l'activité, les membres s'interrogent sur la capacité à maintenir l'ensemble des activités (TV, radio, numérique) dans ce contexte et alertent la Direction sur l'épuisement des équipes, la pression liée à l'augmentation de l'activité et insistent sur la nécessité de préserver la qualité de vie au travail.

Point 3 : Formation Professionnelle (Pôle Outre-mer)

La Direction indique que la formation s'inscrit dans une logique de coordination globale, en complément des plans de développement des compétences locaux et des travaux déjà présentés en CSE et au CSE Central France Télévisions.

La stratégie formation 2026 repose sur la poursuite de la réforme des rédactions, le développement des compétences numériques, des formations à destination de l'encadrement.

L'offre formation se structure autour de deux niveaux : les formations transversales Outre-mer et les formations locales. La Direction souligne également le recours accru aux compétences internes comme formateur. Elle confirme une baisse générale du budget formation en 2026.

Les membres de la Commission interrogent la direction sur la baisse des budgets locaux, la répartition des moyens sur les difficultés identifiées sur certains territoires, le manque de formations spécialisées locales, la difficulté à recruter ou former certains profils techniques sur les formations non réalisées.

Concernant le management les membres font des propositions d'actions complémentaires, l'accompagnement sur le terrain, une évaluation en situation réelle.

La Direction apporte les précisions suivantes : les arbitrages relèvent d'une logique globale entreprise, la priorité a été de protéger les stations autant que possible. Sur les besoins locaux ces sujets doivent être traités au niveau des établissements. Pour les formations, certaines sont abandonnées ou réorientées, d'autres sont reportées ou en cours de relance. La direction reconnaît, concernant le management, que la formation ne suffit pas à elle seule. Il y a nécessité de compléter par du coaching individuel et d'adapter les parcours.

Point 4 : Suivi des projets en cours (Nétia, évolution des régies, Perfect Memory)

La Direction indique que le projet de système de production radio, initialement dénommé ZENON, a été suspendu

Elle précise que l'objectif est de définir une nouvelle plateforme de production radio, adaptée aux besoins actuels et futurs des stations. La méthodologie retenue repose sur un retour d'expérience des premiers tests réalisés et une consultation élargie des territoires, associant les différents métiers. La Direction ajoute que durant la phase de transition, les outils existants NETIA sont maintenus en condition opérationnelle et des adaptations sont prévues afin de garantir la continuité d'activité.

PERFECT MEMORY

La Direction indique que l'outil Perfect Memory est en cours de déploiement sur l'ensemble des territoires.

Elle précise que plusieurs difficultés ont été identifiées, notamment :

- Des limitations liées aux infrastructures réseau, des temps de traitement et de restauration allongés,
- Des fonctionnalités encore incomplètes ou perfectibles,
- Des actions suivantes sont engagées en ce sens.Elle précise également qu'un développement est en cours visant à intégrer des fonctionnalités d'intelligence artificielle, notamment pour faciliter les opérations d'indexation.

Les membres de la Commission font part de retours d'expérience convergents et signalent un déploiement jugé prématuré, intervenu avant stabilisation complète de l'outil, des dysfonctionnements importants, notamment : des lenteurs significatives, des difficultés dans les recherches. Ils indiquent également qu'une utilisation est maintenue de l'ancien outil (Warehouse), jugé à ce stade plus fiable et plus performant. Il y a également des difficultés liées à l'absence d'harmonisation des pratiques d'indexation (thésaurus).

La Direction prend acte des difficultés signalées et indique que les problématiques de performance et de recherche ont été identifiées comme prioritaires, qu'un travail de reparamétrage et d'optimisation de l'outil est en cours et que les retours utilisateurs feront l'objet d'un suivi renforcé avec les équipes et l'éditeur. Elle confirme que des ajustements seront réalisés afin d'améliorer la pertinence des recherches et les conditions d'utilisation.

PAM : Production Asset Management

La Direction présente le projet de modernisation du système de Production Asset Management (PAM).

Elle indique que ce projet vise à assurer la modernisation des outils de production à améliorer les performances globales des systèmes, à accompagner l'évolution vers des usages Quadrimédia (radio, télévision, numérique, réseaux sociaux). Elle précise que ce projet s'inscrit dans un contexte marqué par une évolution rapide du secteur audiovisuel, une concurrence accrue des plateformes numériques. Elle indique que la méthode retenue repose sur un déploiement progressif, station par station, une co-construction avec les équipes locales, à travers l'identification des besoins et des référents métiers, la mise en place de dispositifs de formation et d'accompagnement adaptés aux spécificités locales. La Direction précise également que le projet prévoit le maintien temporaire des systèmes existants en parallèle, une phase de test et de validation avant toute bascule définitive.

Point 5 : Point sur la politique de voyage

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de membres de la Commission. Ils demandent des clarifications sur les critères d'attribution des déplacements, s'interrogent sur les modalités d'arbitrage mises en œuvre, souhaitent disposer d'une meilleure visibilité sur les conditions de déplacement accordées aux salariés. Ils insistent sur la nécessité de garantir des conditions de déplacement adaptées aux contraintes professionnelles et l'importance d'une équité de traitement entre les agents et entre les territoires.

La Direction indique que les arbitrages sont réalisés dans le respect du cadre budgétaire global et les décisions tiennent compte des besoins opérationnels et des priorités d'activité.

Point 6 : Questions diverses

Changement de dispositif de la psychologue du travail :

Les membres expriment leur surprise quant à l'évolution du dispositif, caractérisé par une prise en charge majoritairement à distance. Ils soulignent un manque d'information préalable, des interrogations sur la continuité du suivi, une possible perte de proximité.

La Direction indique qu'un travail de clarification est en cours et s'engage à communiquer des éléments précis sur le dispositif. Elle souligne l'importance d'une meilleure information des acteurs locaux.